

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux devant le 2 avenue des Sources à Forges-les-Eaux du 11 septembre 2023 au 16 septembre 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

**ARRETE :**

N°2023-179

**Objet :** Mise en place d'un échafaudage avec création d'une zone de sécurité  
2 avenue des Sources

Société Aquarelle

**Article I :**

- La pose d'un échafaudage de 3 ml de longueur et 0,6 ml de largeur sur le trottoir le long du 2 avenue des Sources est autorisée du 11 septembre 2023 au 16 septembre 2023.

**Article II :**

Le stationnement sera interdit devant le 2 avenue des Sources à Forges-les-Eaux.

Une déviation sécurisée des piétons sera mise en place afin de contourner la zone occupée sur trottoirs.

**Article III :**

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.

La société SARL AQUARELLE, 21 boulevard de Verdun, 76220 GOURNAY-E-BRAY prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

**Article IV :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 05 septembre 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : 07 septembre 2023

